



30-10-2018

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE RIPON
COMTÉ DE PAPINEAU**

Procès-verbal d'une séance extraordinaire des membres du conseil de la Municipalité de Ripon tenue le 30 octobre 2018, à 13 heures, à la salle du conseil de l'hôtel de ville sis au 31 de la rue Coursol, à Ripon et à laquelle sont présents :

Gilles Martel

Michel Longpré
Benoit Huberdeau
Sylvie Poulin

Formant quorum sous la présidence de Son Honneur le maire, monsieur Luc Desjardins.

Le directeur général et secrétaire-trésorier, M^c Sébastien Gauthier, est également présent.

Messieurs les conseillers Gilbert Brosseau et Jean-Maurice Roy sont absents.

- Le directeur général et secrétaire-trésorier informe le conseil que l'avis de convocation a été livré conformément à l'article 156 du *Code municipal du Québec* à tous les membres présents sur le territoire.

ORDRE DU JOUR

- 1- Ouverture de la séance
- 2- Questions du public
- 3- Ordre du jour
- 4- Avis de motion – Règlement décrétant un emprunt de 152 764 \$ afin de financer la subvention du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports accordée dans le cadre du programme *Réhabilitation du réseau routier local – Volet Redressement des infrastructures routières locales*
- 5- Levée de la séance



Séance extraordinaire du 30 octobre 2018

➤ **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

2018-10-276

Il est proposé par Monsieur le conseiller Benoit Huberdeau
Appuyé de Monsieur le conseiller Gilles Martel

Et résolu que la séance soit ouverte à 13 h 25.

NOTE : Son Honneur le maire, monsieur Luc Desjardins, président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

➤ **QUESTIONS DU PUBLIC**

En l'absence de public, il n'y a aucune question.

➤ **ORDRE DU JOUR**

2018-10-277

Il est proposé par Madame la conseillère Sylvie Poulin
Appuyé de Monsieur le conseiller Gilles Martel

Et résolu que l'ordre du jour soit adopté, tel que présenté.

NOTE : Son Honneur le maire, monsieur Luc Desjardins, président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

➤ **AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT DÉCRÉTANT UN EMPRUNT DE 152 764 \$ AFIN DE FINANCER LA SUBVENTION DU MINISTÈRE DES TRANSPORTS, DE LA MOBILITÉ DURABLE ET DE L'ÉLECTRIFICATION DES TRANSPORTS ACCORDÉE DANS LE CADRE DU PROGRAMME RÉHABILITATION DU RÉSEAU ROUTIER**



Séance extraordinaire du 30 octobre 2018

**LOCAL – VOLET REDRESSEMENT DES INFRASTRUCTURES
ROUTIÈRES LOCALES**

2018-10-278

AVIS DE MOTION est donné par Monsieur le conseiller Michel Longpré à savoir qu'un Règlement décrétant un emprunt de 152 764 \$ afin de financer la subvention du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports accordée dans le cadre du *Programme Réhabilitation du réseau routier local – Volet Redressement des infrastructures routières locales* sera adopté lors d'une séance future de ce conseil.

Un projet de règlement est déposé à cette fin.

Michel Longpré
Conseiller au siège 4

➤ **LEVÉE DE LA SÉANCE**

2018-10-279

Il est proposé par Monsieur le conseiller Benoit Huberdeau appuyé de Madame la conseillère Sylvie Poulin

Et résolu que la séance soit et est levée à 13 h 30.

NOTE : Son Honneur le maire, monsieur Luc Desjardins, président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Maire

Directeur général et secrétaire-trésorier

Je, Luc Desjardins, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

